



COMMUNIQUE DE PRESSE

Laval, lundi 23 janvier 2023

Laval Agglo Rénov'

La Maison de l'Habitat, le service public à la rénovation énergétique

Coordonnée par Laval Agglomération, une campagne d'affichage du 23 au 29 janvier 2023 est prévue afin de valoriser l'action de la Maison de l'Habitat, guichet unique pour les projets de rénovation énergétique.

Pour rappel, **l'habitat représente dans le budget de Laval Agglomération plus de 2 millions d'euros en 2023.**

Contact

La Maison de l'Habitat
21 rue de l'ancien Evêché à Laval
08 06 70 53 53

1) Un accompagnement dans les projets de rénovation de l'habitat

En lien avec le service national France Rénov' et la Maison de l'Habitat, Laval Agglomération accompagne les propriétaires, copropriétaires ou investisseurs dans leurs projets de rénovation énergétique.

Ce dispositif gratuit est accessible à tous les ménages, sans conditions de ressources, et donne accès à :

- des conseils personnalisés sur les questions d'économie d'énergie dans le logement
- une connaissance des aides financières mobilisables
- un accompagnement aux demandes de subventions
- des prêts de matériels

2) Un interlocuteur unique: la Maison de l'Habitat

Créée à l'initiative du Conseil départemental de Mayenne et située au coeur de Laval, la Maison de l'Habitat regroupe plusieurs structures locales en un seul lieu, afin d'accompagner et d'informer les particuliers en matière de logement. Qu'il s'agisse d'un projet de rénovation thermique, d'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou d'un besoin de conseils pour réduire sa facture énergétique, la Maison de l'Habitat permet d'accéder à des diagnostics personnalisés, de connaître les aides financières mobilisables et d'être accompagnés dans toutes les demandes de subventions.



3) Réaliser les bons travaux

L'accompagnement avec la Maison de l'Habitat porte à la fois sur la partie technique et sur l'accompagnement administratif.

Un dispositif d'accompagnement peut prendre la forme suivante :

1. 1er RDV gratuit avec un conseiller pour établir un premier aperçu de la situation
2. Diagnostic du logement afin de déterminer un scénario de travaux optimal
3. Accompagnement dans les démarches administratives jusqu'à l'obtention des subventions et pour le choix des prestataires adaptés

Quels types de travaux sont concernés ?

La rénovation énergétique englobe différents types de travaux :

/ Travaux isolation et ventilation : isolation des murs, des combles et des rampants, des plafonds ou du sous-sol, changement des menuiseries, ventilation de l'habitat

/ Travaux et installations d'équipement de chauffage et eau chaude sanitaire : chauffe-eau, chauffage au bois indépendant, pompe à chaleur, chaudière à gaz ou au bois, système solaire,...

/ Installation d'équipements de production d'énergie renouvelable : panneaux solaires photovoltaïques,...

Les bénéfices de la rénovation énergétique

Rénover son logement donne accès à de nombreux bénéfices individuels et collectifs :

- Un confort de vie agréable, avec une sensation de froid et de courant d'air réduite
- Des factures d'énergie allégées, grâce à un logement plus économe
- Un patrimoine valorisé
- Un impact réduit du logement sur l'environnement
- Une indépendance énergétique accrue

4) Les aides mobilisables

Des aides au niveau de Laval Agglomération sont également éligibles:

- Aide aux travaux dans le cadre d'une accession dans l'ancien
- Aides aux travaux à la rénovation énergétique
- Aides aux matériaux biosourcés pour des travaux d'isolation
- Accompagnement pour des travaux de rénovation globale
- Étude de faisabilité architecturale
- Audit énergétique - maison individuelle
- Audit énergétique - copropriété
- Maîtrise d'œuvre (maison et copropriété)